



La PAYSANNERIE au MOYEN-ÂGE

« Au rythme du calendrier
agricole de Clairavaux »

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

MOT DU PRÉSIDENT

Lorsque nous entendons parler du monde rural, c'est souvent, et bien à tort, l'image d'un monde immobile qui s'impose. Un monde qui n'aurait guère évolué dans ses structures et qui n'aurait que subi les évolutions techniques et sociales, modernes et contemporaines.

Les études historiques menées sur la Creuse et ailleurs, depuis maintenant presque un siècle, nous montrent la fausseté de cette idée reçue. Le monde paysan, depuis le Moyen-Âge, sait évoluer en fonction des circonstances politiques ou économiques, mais aussi adopter les innovations techniques et mettre en place des structures sociales nouvelles. Si ces évolutions ne doivent pas être vues à l'aune d'un « progrès » qui les lierait à une amélioration continue de la condition paysanne, elles sont un objet d'histoire d'autant plus passionnant que cette vie rurale est celle de nos ancêtres à tous.

Pour comprendre cette société, nous pouvons partir d'un témoignage direct, visuel, celui des calendriers agricoles. Ce type de décoration, dont l'idée remonte à l'Antiquité, se retrouve à plusieurs exemplaires dans notre département. L'un de ceux-ci, situé dans les murs de l'église de Clairavaux, a été redécouvert et restauré récemment. La beauté de ces peintures doit être vue par les yeux de nos ancêtres, qui pouvaient contempler, au milieu des splendeurs du culte, cette évocation de leurs labours quotidiens. Elles ne sont pas si nombreuses, ces fenêtres ouvertes sur notre passé.

Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse, Président du Conseil Général



JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

JANVIER

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



JANVIER

FÉVRIER

JANVIER

LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE ANNÉE

MARS

Depuis toujours, l'homme a cherché à maîtriser et à diviser le temps. En observant les phénomènes périodiques de son environnement il a pu obtenir les éléments fondamentaux nécessaires à l'organisation de la vie agricole, sociale et religieuse.

Les calendriers agricoles, iconographie récurrente dans les décors sculptés et peints dans les églises, illustrent bien cette volonté d'organisation et de maîtrise de l'homme sur le temps et la nature qui l'entoure. Ainsi chaque mois correspond-il à une tâche particulière dont le paysan doit s'acquitter, que ce soit la taille de la vigne, la fenaison, la moisson ou encore le battage. En effet, même s'il existe une relative inégalité dans la répartition des tâches tout au long de l'année, le paysan ne connaît jamais l'inactivité.

AVRIL

Le calendrier agricole de Clairavaux, que l'on peut approximativement dater du XIII^e siècle, nous offre une très belle illustration des travaux en milieu rural, bien que les deux derniers mois – novembre et décembre – soient aujourd'hui effacés. Il débute ainsi sur un homme ouvrant une porte à double battant qui symbolise le passage de l'année échuë à la nouvelle année, commencement d'un nouveau cycle calendaire.

MAI

Cette exposition se propose donc de mettre en exergue ce calendrier et de faire découvrir l'extrême diversité des tâches agricoles du paysan en Haute-Marche. Chaque mois est aussi l'occasion d'aborder d'une manière plus générale son quotidien, sa condition ainsi que son cadre de vie, étroitement lié à la seigneurie et à la paroisse.

JUIN

L'église de Clairavaux n'est pas la seule du département à présenter de telles peintures : on en trouve également dans les églises de Sainte-Feyre, de Saint-Jean-de-Paulhac à Saint-Etienne-de-Fursac et du Châtel à Budelière.

Enfin, dans le but d'être accessible à tous, une double lecture est proposée dans cette exposition. Deux zones de textes se succéderont ainsi, l'une en direction d'un public adulte et la suivante adaptée aux enfants.

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE





JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

FÉVRIER



JANVIER

FÉVRIER

FÉVRIER

L'ARTISANAT RURAL

MARS

Un homme est représenté en train de se réchauffer devant un feu de cheminée. Il a retiré une de ses chaussures qu'il tente de faire sécher à la chaleur des flammes.

La saison hivernale, qui paralyse le cycle végétatif de la nature, est une période de relative inactivité et de repos pour le paysan. Cela compense les périodes de lourd labeur qu'il connaît tout le restant de l'année.

AVRIL

Ce repli au sein de l'habitat est l'occasion pour le paysan de s'adonner à quelques activités artisanales qui lui permettront de s'outiller, de se vêtir (filage de la laine, tissage des étoffes, fabrication de vêtements et de chaussures, entretien de l'outillage agricole, etc.), voire parfois représenter une source supplémentaire de revenu.

L'artisanat est surtout l'œuvre de professionnels. Ils exercent des activités aussi diversifiées qu'indispensables au quotidien du paysan ; on les retrouve ainsi dans les domaines liés à l'habillement, l'alimentation et la construction, mais également aux cuirs ou aux services.

MAI

Parmi les figures les plus importantes de l'artisanat rural, on peut mentionner le forgeron qui possède un lien très étroit avec le travail de la terre mais également avec le seigneur. L'usage du four relève, en effet, des banalités. Dans la commanderie de Blaudeix au XV^e siècle, tout tenancier doit venir « forger son reilhage » à la forge du commandeur, c'est-à-dire les parties métalliques de ses instruments aratoires ou de ses outils. Cela pouvait être des parties en fer d'un araire, d'une charrue peut-être, qui permettait de labourer plus profondément. Des tenanciers devaient en posséder une pour assurer les corvées de charroyage, notamment.

JUIN

Le forgeron façonne aussi la plupart des outils agricoles comme, par exemple, les pièces nécessaires à l'harnachement et aux labours ; il assure également leur entretien (aiguisage, martelage) et leur réparation. On le retrouve donc à tous les stades de leur vie et c'est ce suivi constant qui lui permet de prendre en compte les remarques et les commentaires des paysans, pour ensuite perfectionner l'outillage, le faire évoluer au gré des besoins. Par exemple, la forme d'origine de l'araire a pu subir de multiples modifications dues à l'adaptation à la morphologie de l'animal de trait ou au terrain travaillé.

JUILLET

D'autres artisans sont indispensables à la vie du village : le tanneur ou le meunier, qui tient une place particulière au sein de la communauté rurale puisque le pain est la base de l'alimentation. Ce dernier, au même titre que le forgeron, peut se hisser au statut de notable ; à l'instar de quelques gros laboureurs, le meunier peut posséder une position prépondérante au sein de la société rurale, ainsi que de nombreuses terres.

AOÛT

SEPTEMBRE

**Le mois de février est une période où il y a peu de travail à l'extérieur.
Le froid a paralysé la nature. Le paysan reste donc davantage chez lui, où il se consacre à des activités artisanales comme la fabrication de vêtements ou d'outils.
Dans les campagnes du Moyen-Age, les artisans sont très importants pour la vie quotidienne.
Il y a, par exemple, le forgeron qui fabrique, entretient et répare les outils agricoles,
ou le meunier qui moule les céréales pour en faire de la farine.**

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE





JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

MARS

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



JANVIER

FÉVRIER

MARS

LE CADRE RELIGIEUX

MARS

Le mois de mars est marqué par la taille de la vigne, dite taille sèche. Cette phase était capitale puisqu'elle était le gage de la bonne qualité de la vendange prochaine. Ici un homme coupe avec une serpe les parties mortes ou fragiles du cep, afin de donner plus de vigueur à la vigne et assurer une bonne récolte.

Parmi les cultures présentes sur les coteaux situés au nord de notre département actuel, une part était dévolue à la production de vin qui était consommé tant dans l'espace domestique que lors des célébrations de l'eucharistie.

AVRIL

Au Moyen-Âge, le paysan est un chrétien : il se place donc sous la domination de son seigneur mais également sous celle du prêtre chargé du territoire où il vit : la paroisse. À partir du XII^e siècle et notamment du concile de Latran IV (1215), la dévotion du chrétien est contrôlée tout au long de sa vie, car la communion et la confession deviennent obligatoires. Le contrôle du prêtre, qui devient de plus en plus sévère, rejait sur la pratique sacramentelle. L'obligation de se confesser à son curé au moins une fois par an vise à exercer un contrôle plus étroit à la fois sur le plan moral et sur le plan dogmatique.

MAI

Au XII^e et XIII^e siècles, l'accent est mis sur l'aveu qui est présenté comme une expiation. Par conséquent, la pénitence devient plus légère et ne porte pas préjudice à celui à qui elle est imposée : le paysan n'aura pas à interrompre son travail aux champs.

JUIN

À la fin du Moyen-Âge, les rudiments de la foi sont constitués essentiellement des prières : les évêques insistent en effet auprès des curés pour qu'ils fassent apprendre le Pater, l'Ave Maria et le Credo. L'assistance à la messe, dimanche et fêtes, est devenue une règle générale.

Le baptême est administré le plus tôt possible et la confirmation lors de la visite épiscopale. Si la confession et la communion pascale sont obligatoires, les résistances paraissent importantes. Les mariages clandestins sont traqués, tout comme les mariages entre parents trop proches. Le prêtre doit mener enquête sur les éventuels empêchements.

JUILLET

Quant à l'extrême-onction, elle suscite toujours des réticences mais elle prend un aspect théâtral : le prêtre accompagné de ses aides qui portent des luminaires et des sonnettes, part vers la maison du malade, suivi de paroissiens. Si les inhumations dans les églises sont devenues courantes pour les riches fidèles, celles des paysans ont lieu au cimetière.

AOÛT

C'est au mois de mars que les paysans doivent tailler la vigne.

À l'aide d'une serpe, ils coupent les branches sèches ou mortes. Ce travail s'appelle la « taille sèche » et doit permettre la récolte de raisins de qualité, pour fabriquer du vin.

Au Moyen-Âge, comme aujourd'hui, le vin est lié à la religion chrétienne.

Les paysans croient en Dieu et doivent obéir au prêtre qui les oblige à se rendre à la messe le dimanche et à recevoir les sacrements comme le baptême, la communion, la confession, le mariage ou l'extrême onction avant la mort.

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE





JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

AVRIL

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



JANVIER

FÉVRIER

AVRIL

LA CONDITION MORTAILLABLE

MARS

Le mois d'avril est représenté par un jeune homme tenant dans chacune de ses mains une branche. Ce motif, souvent peint dans les calendriers agricoles, symbolise la reprise du cycle végétatif, le regain d'activité d'une nature endormie pendant l'hiver.

AVRIL

Au Moyen-Âge, l'exploitation du sol est, la plupart du temps, régie par un système de contrôle du seigneur envers les paysans. Les censives formant la plus grosse part des seigneuries foncières, presque tous les habitants des campagnes sont des tenanciers. Mais à ce statut peuvent s'ajouter des liens de dépendance restreignant la liberté des individus. C'est ainsi que les serfs de biens religieux, les mortailleurs, nombreux à la fin du Moyen-Âge dans certaines régions et particulièrement en Haute-Marche, disposaient d'une liberté restreinte. Cette condition est précisée dans la Coutume de la Marche en 1521 (mention dès le XV^e siècle dans le cartulaire des Ternes, H 814 acte 148).

MAI

Mais le mortailleur (tenancier d'une terre servile appartenant à un seigneur ecclésiastique) ou serf, n'a rien d'un esclave. Il est membre d'une société chrétienne et féodale. Non libre, il supporte des charges particulières. Dans le comté de la Marche, la servitude est réelle et non personnelle : aucun lien servile ne lie le tenancier à son seigneur. C'est la terre qui impose au tenancier des devoirs de servitude. Il dispose donc de la jouissance de la terre contre une rente et certaines corvées (acte 123 de la Coutume de la Marche).

JUIN

Comment expliquer cette condition servile en Haute-Marche à la fin du Moyen-Âge, quand l'émancipation des tenanciers est de mise dans de nombreuses régions du royaume de France ?

Le Limousin dispose d'une densité humaine faible et souffre d'une émigration importante vers des régions plus fertiles, plus opulentes (ex : le Bordelais). Les tenanciers devaient donc être assujettis par des liens plus ou moins forts afin de mettre en valeur les terres, de payer des impôts, et d'éviter les déguerpissements. L'émiettement de la population, la faiblesse urbaine, la forte présence nobiliaire ont pu jouer un rôle dans ce sens. A l'image de la Sologne, le maintien du servage pourrait s'expliquer par une emprise plus forte des seigneurs.

JUILLET

AOÛT

Au Moyen-Âge, les paysans vivent sur les terres d'un seigneur.
Il y a deux catégories de paysans : les paysans libres, les vilains ; et les paysans non libres, les serfs qui sont attachés à un seigneur et à une terre.
Les serfs appartenant à une seigneurie ecclésiastique (abbaye, commanderie) s'appellent des mortailleurs.
Les vilains et les serfs payent de nombreux impôts au seigneur : ils lui doivent des jours de travail gratuits et obligatoires (les corvées) et une partie des récoltes (le cens, le champart, etc.).

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE





JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

MAI

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



JANVIER

FÉVRIER

MAI

LA SEIGNEURIE, CADRE DE LA VIE RURALE

MARS

La chasse au rapace est quasi exclusivement réservée à la classe nobiliaire. Elle nécessite un équipement onéreux et un personnel nombreux. Les animaux utilisés diffèrent selon que la chasse est de haut vol (gerfaut, faucon) ou de bas vol (vautour). Pour les seigneurs, la chasse est à la fois un sport, un entraînement, un art et bien sûr une activité nourricière. La forêt constitue donc un espace privilégié et s'intègre dans le cadre de la vie rurale : la seigneurie.

AVRIL

Celle-ci se compose d'une réserve et de tenures. La réserve seigneuriale comprend tous les biens dont le seigneur (laïc ou ecclésiastique) possède la directe et dont il n'a pas taillé le domaine utile par un accensement. Souvent de faible superficie, le domaine n'en constitue pas moins un bien précieux. Il est d'ailleurs le lieu de la principale résidence du maître qui en porte souvent le nom.

Concernant le mode de gestion du domaine, il est dans la plupart des cas mis en valeur directement. Mais le seigneur a également la possibilité d'avoir recours périodiquement à des hommes, pour travailler sur ses terres et utiliser les corvées.

MAI

Dans le cadre de la reconstruction rurale et plus particulièrement à la fin du XV^e siècle, les baux à métayage vont se faire plus nombreux. Ils apparaissent, en effet, comme l'un des premiers moyens pour relever les ruines. Le choix du métayage pour les seigneurs se comprend aisément. Le métayage constituait un mode d'exploitation agricole par lequel le preneur s'engageait à verser au possesseur du bien une part des récoltes. Cela lui permettait de ne pas être écrasé par des redevances qu'il serait hors d'état de verser. Mais en contrepartie, il recevait souvent au début du bail, des outils, des semences ou même un capital initial. Au seigneur, le métayage offrait l'avantage majeur de le mettre en possession des fruits mêmes de ses propres terres dont il se sentait moins détaché.

JUIN

Parallèlement au domaine, la seigneurie comprend des tenures, c'est-à-dire des exploitations agricoles concédées par le seigneur à un tenancier, à charge de redevances et de services. La plupart de ces biens sont mis en valeur par des petits paysans, possesseurs de modestes héritages, souvent mortuaires.

JUILLET

La redevance première de la tenure concédée est le cens, fixé une fois pour toutes. Mais à la fin du Moyen-Âge, il n'a plus qu'une valeur recognitive ; d'autres charges ont été ajoutées, notamment la rente exigée à partir du XIII^e siècle. Le paysan paie cette rente sous forme monétaire ou en nature. A cela s'ajoute des corvées, des taxes nombreuses, auxquelles les tenanciers sont soumis.

AOÛT

Le charnage est par exemple une taxe sur les brebis payée en argent. Ce droit seigneurial s'exerce sur les troupeaux qui passent ou paissent sur les terres d'un seigneur. La géline désigne une poule due à Noël, que chaque tenancier doit payer lorsqu'il sème des raves. Le fouage correspond à une indemnité pour le bois mort que le tenancier prend dans les forêts du seigneur. Le droit de ban oblige également les tenanciers d'un seigneur à se rendre aux installations banales, c'est à dire le four, le moulin, la forge et le pressoir.

A la fin du Moyen-Âge, afin de remettre en état certains de leurs biens comme les moulins, les seigneurs concèdent des réductions de taxes ou réclament au preneur des sommes dérisoires (H 814, acte 182).

SEPTEMBRE

Le seigneur possède une seigneurie. Elle se compose d'une réserve, qui correspond à son domaine et qu'il garde pour lui, et de tenures, qui sont des terres qu'il loue aux paysans. En échange, ceux-ci devront verser des impôts (cens, charnage, etc.) ou effectuer des travaux obligatoires (corvées). Le seigneur a de nombreux pouvoirs : c'est lui qui contrôle son domaine, qui commande, qui protège et qui juge (droit de ban).

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE





JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

JUIN

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



JANVIER

FÉVRIER

JUIN

L'ÉLEVAGE

MARS

Le mois de juin correspond dans la plupart des calendriers agricoles à la fenaison, c'est-à-dire la coupe de l'herbe sèche qui servira de fourrage aux animaux durant l'hiver. L'élevage est, après la céréaliculture, l'un des fondements de l'activité agricole moyenâgeuse.

AVRIL

En Haute-Marche, c'est avec la reconstruction de la fin du XV^e siècle que l'élevage connaît un certain essor, sans devenir une spécialité marchoise. Des documents de natures différentes font ainsi référence à l'élevage bovin ou ovin. Le Plumitif d'audience des assises de la Marche de 1462 fait mention de divagations de bêtes, de tas de fumier gênant la circulation, de vols de fourrage et de troupeaux.

MAI

Un peu plus tard, en 1521, la Coutume de la Marche évoque la législation de l'accès aux bois pour les bêtes et les règles de construction des clôtures. Le bétail pose donc des problèmes aux autorités. Les chartes de franchise confirmées par la famille de Bourbon, à la fin du Moyen-Âge, rappellent d'ailleurs l'importance des foires aux bestiaux et tendent à prouver que l'élevage se développe.

JUIN

Sa finalité est essentiellement économique, puisqu'il offre aux paysans les plus aisés, nourriture, matière première ou force de travail. Durant les beaux jours, les animaux, tels que les bovins, se nourrissent dans les espaces herbagers (prairies), alors que pendant les périodes hivernales ils peuvent divaguer sur les terres incultes (marais, landes) ouvertes à la dépaissance communautaire. La vaine pâture, droit d'usage autorisant les paysans à faire gratuitement paître le bétail sur les talus, les friches, dans les bois et taillis, mais également sur les terres en jachère, constitue aussi une pratique permettant de nourrir le bétail.

JUILLET

Les animaux peuvent fournir aux paysans du Moyen-Âge une subsistance très variée (œufs, lait, viande). Le porc est, par exemple, un animal dont on apprécie la viande que l'on conserve grâce au fumage ou au salage. De plus, les animaux abattus constituent la base de l'artisanat rural et fournissent entre autre du cuir, de la laine ou des outils.

AOÛT

Mais c'est dans le travail agricole, chez les rares laboureurs, que les animaux comme les bœufs sont d'une aide précieuse pour le paysan. Leur résistance et leur force de traction leur permettent de tirer avec une grande endurance les araires, les charrues ou les herses, lors des labours ou des semailles. Cette tâche peut parfois être confiée aux chevaux, mais cet animal de constitution fragile reste peu rentable pour le paysan.

Il faut enfin ajouter que les déjections animales recueillies dans les étables constituent l'élément essentiel du fumier qui servira à amender les terres.

SEPTEMBRE

Le mois de juin correspond à la **fenaison**, c'est-à-dire que l'on coupe le **foin** avec une faux.
Cette herbe sèche servira à **nourrir le bétail** pendant l'hiver.
Le paysan du Moyen-Âge élève de nombreuses races d'animaux,
comme **les vaches, les porcs, les moutons, ou les volailles**, qui lui procurent de la nourriture.
Les bovins servent surtout à **tracter les outils agricoles** dans les champs,
comme la charrue, la herse ou l'araire.

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE





JUILLET

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



JANVIER

FÉVRIER

JUILLET

LE PAYSAGE RURAL

MARS

Le mois de juillet est très couramment représenté par un homme qui moissonne son champ à l'aide d'une faucille. C'est le point d'orgue de la saison agricole car c'est sur lui que repose l'essentiel de l'alimentation paysanne. Cette activité s'inscrit dans un paysage rural qui sort peu à peu de l'ombre, en grande partie grâce aux terriers.

AVRIL

Ces derniers constituent le témoignage le plus approfondi sur la seigneurie rurale et ses exploitants à la fin du Moyen-Âge. Commandés par des seigneurs soucieux de faire valoir leurs droits en justice face à des tenanciers qui ne les respectaient plus depuis longtemps, ces documents font état des hommes, des terres, des redevances ou du village, qui n'est qu'un hameau réduit à quelques « fermes » dispersées. On y précise l'emplacement de la maison et son environnement immédiat, la taille des parcelles en culture, les chemins pour s'y rendre et même la présence de zones non cultivées.

MAI

À partir des terriers, se dessinent donc les paysages agraires dans lesquels s'inscrit le village. Il est installé dans un terroir bocager constitué d'éléments agraires successifs. Derrière la maison se trouve la zone des jardins, souvent enclos de haies. S'ils correspondent à des minuscules parcelles, ces jardins jouent un rôle majeur dans l'économie domestique. La maisonnée ne saurait vivre sans cette zone maraîchère.

JUIN

Autre zone, celle des « terres » et « labours » couvre environ 80 % de terroir agricole. Cette étendue est morcelée en une multitude de petits champs séparés les uns des autres par des haies, des murettes de pierre, des chemins.

JUILLET

Deux autres éléments agraires complètent ce paysage : les prés et les vignes. Mais les dimensions réduites des prés et leur relative rareté constituent un grave handicap au développement de l'élevage, dont la demande en herbage ne peut-être totalement satisfaite.

Si le calendrier agricole de Clairavaux évoque la vigne, sa présence est très rare en dehors des zones périurbaines comme Limoges ou Saint-Junien. Mais là où elle existe, elle forme des îlots et joue un rôle de prestige dans l'économie familiale au village.

Enfin, à la périphérie du terroir, se situent les landes et les bois, précieux pour la païsion et l'exploitation des arbres. Le domaine de la forêt, quant à lui, demeure préservé par le maître du sol, qui en fait son terrain de chasse.

AOÛT

Le mois de juillet est très important car c'est à cette période qu'ont lieu les moissons, c'est-à-dire que l'on coupe les céréales avec une faucille. Ces céréales sont la base de l'alimentation des paysans.

Au Moyen Âge les villages sont formés de plusieurs espaces. Il y a au centre : la maison, et lorsque l'on s'éloigne on trouve les jardins (courtils), les champs cultivés, les prés et les vignes.

Au-delà il y a aussi des landes (terres non cultivées) et des bois.

Le terrier permet au seigneur de connaître et de gérer ses terres. Ce document décrit tout ce qui est sur la seigneurie : les terres, les cultures, les hommes, les impôts.

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE





JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

AOÛT



JANVIER

FÉVRIER

AOÛT

LA TERRE NOURRICIÈRE

MARS

Après la moisson, le paysan doit égrener les céréales. Deux procédés peuvent être utilisés : le chaubage ou le battage. La pratique du battage au fléau, illustrée sur le calendrier de Clairavaux, était la plus répandue dans l'occident médiéval car elle permettait de ne pas altérer les grains et la paille.

AVRIL

Les céréales représentent la base de l'alimentation paysanne. C'est dire toute l'importance d'une bonne récolte annuelle et la crainte constante des mauvaises conditions météorologiques susceptibles d'anéantir la production. La diversité des céréales cultivées est d'ailleurs un moyen pour le paysan de prévenir les effets des intempéries ou des calamités naturelles sur des espèces particulières, et d'éviter les disettes (un grand hiver se serait abattu sur la région entre 1301 et 1302).

MAI

Le seigle est omniprésent dans les terroirs marchois, acides et humides, du nord-est du Limousin. Il représente généralement près de la moitié des terres arables. Vient ensuite l'avoine, puis le froment qui est minoritaire et réservé à quelques terroirs privilégiés. Cette céréale constitue la base alimentaire par excellence de la population. Mais elle s'avère aussi la principale redevance perçue par les seigneurs. Ces redevances en nature, dues en setiers ou émines, sont à payer le plus souvent à la mi-août, après les moissons. Cette pratique se rencontre de façon systématique dans les terriers marchois.

JUIN

Les céréales sont majoritairement consommées sous forme de pain, élément essentiel de l'alimentation paysanne (pain de froment, plus généralement pain d'orge et de seigle). On appelle d'ailleurs conpagagium les aliments qui l'accompagnent. Le paysan le fabriquait en utilisant généralement le moulin et le four du village, propriété du seigneur, moyennant l'acquiescement de droits banaux.

JUILLET

Il faut aussi noter que le Moyen-Age possède une conception très hiérarchisée du monde, qui consiste à ordonner les éléments en fonction de leur proximité avec le ciel, c'est-à-dire avec Dieu. La nourriture n'échappe pas à cette règle et tous les aliments n'ont pas la même valeur culturelle. Ainsi les nobles se nourrissent plus volontiers de volatiles et de fruits, qui correspondent dans cette échelle verticale à leur statut social. Les oiseaux sont des mets délicats car ils vivent dans le ciel, près de Dieu. Les légumes, bulbes et racines sont quant à eux laissés aux paysans voire aux animaux.

AOÛT

Le mois d'août est destiné à l'égrenage des céréales. Après la moisson, elles sont battues avec un fléau pour obtenir le grain. Les céréales sont très importantes dans l'alimentation des paysans au Moyen-Age : elles sont consommées sous forme de pain, que les paysans fabriquent généralement en utilisant le moulin et le four du seigneur. En échange ils doivent payer une taxe (droits banaux). La nourriture du paysan est frugale : les « blés » et les légumes du jardin composent les repas de tous les jours.

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE





JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

SEPTEMBRE

LES GROUPES SOCIAUX ET LES SOLIDARITÉS PAYSANNES

Le mois de septembre est celui des vendanges, deuxième moment fort de l'année agricole après la moisson. S'il est illustré sur le calendrier de Clairavaux par un homme, les vendanges sont en pratique une affaire collective qui mobilise de nombreux membres de la famille et plus largement du village. La cellule de base de la société est représentée par la famille conjugale, exclusivement chrétienne. Au sein de ce regroupement d'individus, le chef de famille dispose d'une autorité très marquée. Mais s'il gère le patrimoine de sa femme, il n'en a pas pour autant la libre disposition.

Durant les périodes troublées des XIV^e et XV^e siècles, les ressources de la famille conjugale ne sont pas toujours suffisantes. C'est pourquoi des communautés rurales, formées en dehors de toutes conventions écrites, voient le jour en cette fin du Moyen-Âge. Les épreuves ont donc contribué au rassemblement de certaines catégories de population rurale.

Le statut social du mortuaire contribue également au développement de la solidarité paysanne. En effet, la condition mortuaire constitue une incapacité à tester en faveur d'autres personnes que ses enfants légitimes ou de personnes avec lesquelles des biens étaient en commun. À défaut, les biens reviennent au seigneur. On comprend l'intérêt des mortuaires à s'assurer des associés pour ne pas voir leur seigneur entrer en possession de leurs biens. En général, désirent conserver le patrimoine parental et éviter la dispersion d'héritages trop maigres, les enfants regroupent leurs biens afin de rassembler leurs ressources, certainement insuffisantes individuellement.

Des frêrèches se constituent alors, c'est-à-dire des associations de deux individus minimum, solidairement responsables du paiement des redevances et exploitant donc en commun leurs tenures. Ces associations concernent avant tout les frères et sœurs, mais certaines rassemblent des personnes d'une famille plus élargie (H813, acte 26).

Ces frêrèches semblent avoir été les plus nombreuses au XIV^e siècle en Haute-Marche. Le XV^e siècle, étant un siècle plus favorable que le précédent, les associations de biens ont pu sembler moins indispensables.

Parallèlement aux frêrèches, des comparsonneries se sont constituées, regroupant des individus n'ayant pas forcément de liens de parenté et ne disposant pas de l'égalité que conférerait la frêrèche face aux responsabilités de chacun : certains disposaient d'une autorité supérieure aux autres (H813-acte 57). Des associations de voisins existent également pour défendre des intérêts communs.

Le mois de septembre est celui pendant lequel on vendange, c'est-à-dire que l'on récolte les raisins pour en faire du vin.

Pendant le Moyen-Âge il est souvent difficile au paysan de cultiver seul ses terres et de faire face à tous les impôts. C'est pour cela que des individus se rassemblent pour exploiter les terres et payer ensemble les redevances réclamées par le seigneur. Quand il s'agit de frères et sœurs, on appelle cela des frêrèches ; mais des personnes n'appartenant pas à la même famille peuvent aussi s'associer, il s'agit alors de comparsonneries.



OCTOBRE

LE JARDIN



Il ne reste de la représentation du mois d'octobre qu'une peinture fragmentaire. Il est toutefois possible de deviner un homme près d'un arbre fruitier. On peut supposer qu'il s'agit de la cueillette des pommes, qui s'effectue généralement à ce moment de l'année.

L'élevage et la céréaliculture représentent la majeure partie de la production paysanne de l'époque. Toutefois, une culture annexe, celle des jardins ou des vergers, permet de diversifier et de compléter l'alimentation du paysan.

Les jardins, également appelés ouches, sont situés aux abords de la maison. Ils font l'objet d'un travail minutieux et quotidien de la part du paysan et de sa femme ; cela consiste au bêchage, au sarclage, au binage ou à l'amendement. Un soin particulier est aussi porté à la protection contre les animaux domestiques et sauvages, mais aussi contre les voleurs, par la construction d'un enclos qui peut être matérialisé par une haie, un clayonnage ou un petit mur de pierres.

Si ces petites parcelles de terre recueillent tant d'attention, c'est parce que leur rendement peut être très utile à la famille paysanne. En Haute-Marche, on peut trouver de manière non exhaustive :

- des légumes racines : navets, panais, oignons, poireaux, raves ;
- des herbes à potées et à potages : persils, choux, épinards, mâche, cressons, qui ont l'intérêt d'être une source de vitamines dans cette alimentation quelque peu déséquilibrée ;
- des aromates et des plantes médicinales : marjolaine, rue, aurone, persil, sauge, thym, fenouil ;
- une plante textile telle que le chanvre.

Le verger fait également partie intégrante du paysage rural. Situé à côté de la maison ou plus éloigné, il peut offrir une grande variété de fruits qui viennent à leur tour compléter l'alimentation paysanne (pommes, prunes, poires, cerises, etc.).

L'arboriculture occasionne de nombreux travaux comme l'entretien des pieds (façons), la reproduction (semis, bouturage, greffage), sans oublier la cueillette qui est généralement exécutée par les femmes, contrairement à la représentation que veut bien nous donner le calendrier agricole de Clairavaux.

Les paysans se nourrissent essentiellement de céréales, de fruits et de légumes, qu'ils cultivent dans leur jardin ou leur verger, mais rarement de viande, le poisson étant réservé aux jours maigres. Les jardins, aussi appelés courtils, sont situés près de la maison du paysan et ils sont entourés par un enclos pour les protéger des animaux et des voleurs. On peut trouver des légumes racines (navets, poireaux, raves), des herbes à potées et à potage (persil, choux), des plantes pour se soigner (thym, sauge) ou pour fabriquer des vêtements (chanvre). Plus loin, le verger offre au paysan de nombreux fruits comme les pommes, les poires ou les prunes.



JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

NOVEMBRE & DÉCEMBRE

LES ACTIVITÉS HIVERNALES



La représentation des mois de novembre et décembre a malheureusement disparu. Si l'on se réfère à d'autres calendriers agricoles, on peut toutefois noter la récurrence de la coupe de bois, de la glandée et des semailles pour le mois de novembre, et le sacrifice du porc pour le mois de décembre.



Pendant les deux derniers mois de l'année, les activités extérieures sont ralenties, le monde paysan se recentre sur l'environnement domestique.

Considérés comme des mois sanglants, ils sont en partie consacrés à l'abattage. En effet, les bovidés ne peuvent plus se nourrir à l'extérieur et la faible quantité de fourrage disponible oblige les paysans à sacrifier la partie la plus faible du cheptel. Seule une fraction du troupeau, dont les femelles saillies, passera l'hiver.

Les porcs quant à eux, sont conduits dans les bois afin de dévorer les fruits tombés au sol (glands, faines). C'est la glandée ou le panage en semi liberté. De grands troupeaux peuvent être constitués, sous la direction d'un porcher qui, à l'aide d'un bâton, fait tomber les fruits.

Le cycle de la nature étant interrompu, les travaux agraires sont peu nombreux. Cependant, labours et semailles d'hiver peuvent encore subsister. Les labours d'hiver répondent à plusieurs impératifs : affiner le sol, fumer les terres, c'est-à-dire les enrichir avec le fumier produit par le bétail si on en possède, et préparer les cultures d'hiver. Ces dernières profiteront alors des basses températures pour germer. Ces cultures, essentiellement céréalières, se pratiquent dans le cadre d'un système de rotation, principalement triennal à partir des XI^e et XII^e siècle.

La morte saison donne également lieu à divers travaux, notamment ceux consacrés au bois. C'est pendant ces deux mois que les paysans constituent leur réserve de bois de chauffage. Il coupent leur propre bois ou constituent des fagots grâce aux rares activités qui leur sont autorisées : ramassage du bois mort, du bois vert couché, émondage des haies et arbres, nettoyage des sous-bois. Le bois d'œuvre est réservé au seigneur. Ces travaux commencent dès le début de l'automne pour parfois se terminer en février, en fonction des régions et des climats.

Les mois de novembre et décembre sont plus reposants pour le paysan.

Pour autant, il exerce diverses activités comme la glandée, qui consiste à acheminer les porcs dans les bois pour qu'ils puissent se nourrir de glands. Lorsqu'ils auront bien engraisé, ils seront tués, pour fournir de la nourriture au paysan et à sa famille.

Si les travaux des champs sont moins nombreux, le paysan continue de prendre soin de sa terre en labourant le sol, en y déposant du fumier ou en semant des graines.

C'est aussi le moment où il faut trouver du bois pour se chauffer : coupe de bois, ramassage de bois mort, nettoyage des sous-bois, etc.





Avril (Sainte-Feyre)



Mai (Sainte-Feyre)



Septembre (Paulhac)



Mai (Paulhac)



Juin (Sainte-Feyre)



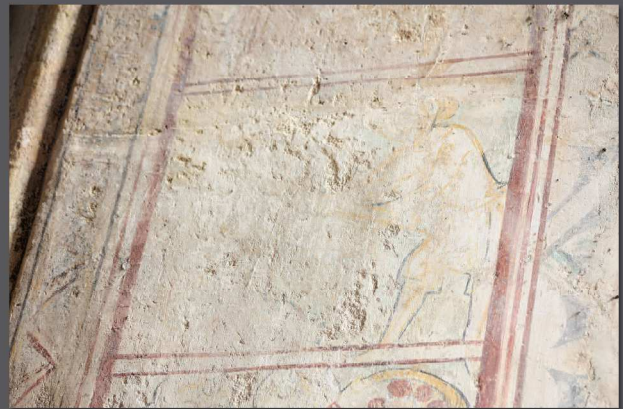
Juillet (Sainte-Feyre)



Août (Sainte-Feyre)



Septembre (Sainte-Feyre)



Impossible à nommer (Paulhac)

REMERCIEMENTS

- MAIRIES DE BUDELIÈRE, CLAIRAVAUUX,
SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC ET SAINTE-FEYRE

Prêt des œuvres

- Madame DELAGE, CHÂTEAU DE BANIZETTE - LA NOUAILLE
 - MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE DE GUÉRET
 - BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA INTERCOMMUNALE,
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET

Textes

- Laëtitia CHAURY, Priscilla BIEL, Gaëlle PIROT, Gabriel POISSON, Alexis BEAUFILS
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE

Conception graphique

- Lydie VIALATOU, DIRECTION DE LA COMMUNICATION,
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CREUSE

Crédits photographiques

- Simon PAROUTY, DIRECTION DE LA COMMUNICATION,
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CREUSE
- Denis ROCHE, ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE



Fruit d'un partenariat entre la Ville de Guéret, la Communauté de Communes et le Département, cette exposition est la troisième de trois manifestations complémentaires qui se seront déroulées en 2012 et 2013.

Le Musée d'Art et d'Archéologie,
la Bibliothèque Multimédia Intercommunale
et les Archives Départementales
ont souhaité mutualiser leurs ressources
afin de mettre en valeur la richesse de leurs
collections et du patrimoine local.

Le thème du Moyen-Âge aura été décliné successivement dans chaque structure :

Du 9 janvier au 15 février 2012
au Musée d'Art et d'Archéologie de Guéret

« Chevaliers et moines »

Du 22 mai au 15 juin 2012
à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale

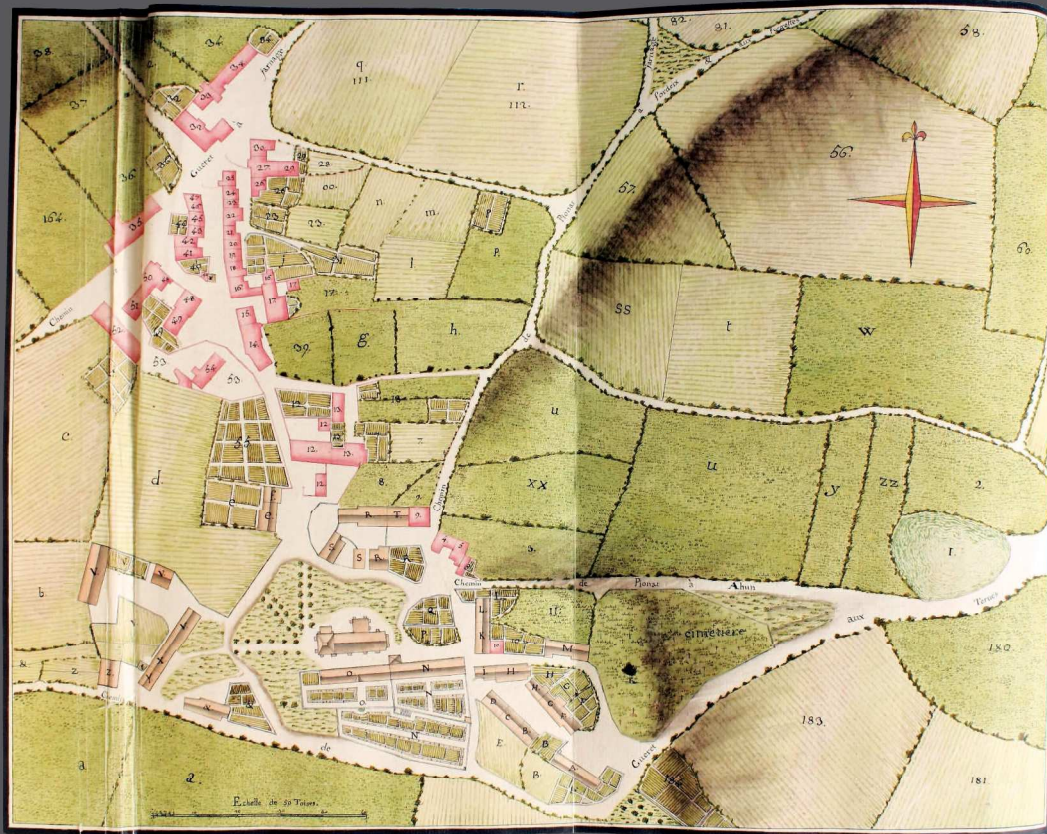
« Châteaux-forts et féodalité »

Du 28 janvier au 26 avril 2013
aux Archives Départementales de la Creuse

« La paysannerie au Moyen-Âge »

Au rythme du calendrier agricole de Clairavaux







« Ces plans (H 829 et H 832) sont issus de l'inventaire historique des titres en vertu desquels les R.R.P.P. Célestins de Notre-Dame des Ternes possèdent la directe des tènements. Rédigé par le V.P. Guillaume Pitra, prieur de ce monastère, orné des plans géométriques de ces tènements levés par le P. Etienne Blains, religieux des Ternes ».

Ces plans, bien que postérieurs à la période du Moyen-âge (1760-1762) apportent un témoignage intéressant sur la structure et l'exploitation du sol par des seigneurs religieux.

